

Ensemble de Budé - GE / Petit-Saconnex

Plan de site n°29485-303

(situé entre la route de Ferney et les chemins du Petit-Saconnex et Briquet)

Exposé des motifs

Historique et contexte de l'étude

En 2002, Patrimoine suisse Genève a demandé l'établissement d'un plan de site pour l'ensemble de Budé. En 2003, la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) s'est prononcée en faveur de la mise sous protection d'une cinquantaine d'objets du patrimoine architectural du XXe siècle situés à Genève, dont cet ensemble. L'Office du patrimoine et des sites du département des constructions et des technologies de l'information y a donné suite en élaborant le présent projet de plan de site.

L'ensemble résidentiel de Budé est implanté sur les terres de l'ancien domaine de Budé, qui étaient situées au nord du village du Petit-Saconnex jusqu'à la route de Ferney. Il est resté en main de la famille de Budé jusqu'en 1955. Au décès du propriétaire, les héritiers proposèrent le domaine aux frères Honegger qui s'associèrent alors à la régie Julliard pour l'acquérir. L'Etat souhaitait également acheter la même propriété pour y implanter des équipements publics et notamment des écoles.

Un partenariat a finalement été trouvé entre les pouvoirs publics et les promoteurs privés. Celui-ci aboutira à la réalisation de l'ensemble résidentiel de Budé de 1958 à 1963. Ses promoteurs avaient proposé de mettre en valeur le domaine en créant un ensemble architectural, tout en assurant à la collectivité la conservation du site, la préservation de la maison de maître et des arbres et une réserve de terrains pour des écoles. Ils cédèrent à l'Etat une parcelle de plus de six hectares avec la maison de maître et les dépendances qui s'y trouvent, afin d'obtenir en contrepartie des droits à bâtir sur les parcelles restantes.

Suite à cette négociation, exemplaire dans ses résultats, les représentants de l'Etat de Genève proposèrent au Grand Conseil de prendre les mesures législatives nécessaires pour permettre la construction des immeubles prévus par le plan d'ensemble. A noter que dans celui-ci une importance considérable était accordée non seulement à l'architecture des bâtiments et à leur implantation mais également à la réalisation d'aménagements extérieurs de qualité incluant la maison de maître, ses dépendances et son parc, classés en 1960.

Le parti urbanistique de cet ensemble, particulièrement digne d'intérêt, repose sur une disposition orthogonale de barres d'immeubles dont les espaces libres, en prolongement du parc de l'ancien domaine, sont généreux malgré la forte densité.

Le parc public étendu intègre harmonieusement les cheminements, les aires de délasserment et les jardins. La maison de maître, les dépendances agricoles et les allées et bosquets d'arbres centenaires ont été préservés.

Fruit d'une opération de qualité, la réalisation de cet ensemble réunissait à l'époque les meilleures compétences dans le domaine de la construction. L'élaboration des plans d'architecte a été assurée par le bureau d'architectes Addor et Julliard, Jacques Bolliger assumant un rôle clé pour l'ensemble du projet. Le travail d'ingénieur et la direction de chantier ont été menés par les frères Honegger, et plus particulièrement par Jean-Jacques Honegger qui a contribué à la conception du plan d'ensemble. A cette équipe, il convient d'associer le paysagiste Walter Brugger qui, indépendamment de la conception remarquable des espaces extérieurs, fit preuve d'innovation en réalisant les premières toitures-jardins de Suisse sur immeubles de logements. C'est ainsi que les plus grands jardins sur toits privés de Suisse comprenant chacun une piscine et une pataugeoire furent réalisés sur chacun des quatre immeubles. Pour leur part, les toitures du centre commercial, des garages et de la station-service ont également été aménagées en jardins.

Objectifs du projet de plan de site

L'étude du projet de plan de site définit les mesures spécifiques liées à la préservation de l'unité architecturale des bâtiments, de la conception urbanistique de l'ensemble et de la qualité paysagère des espaces extérieurs.

Elle rappelle le caractère novateur exemplaire de l'ensemble de Budé, rend hommage à la démarche de ses concepteurs dans leur volonté de réaliser un cadre de vie remarquable et souligne le succès d'une démarche de densification d'un grand domaine associant acteurs privés et publics.

Dans le cadre de l'enquête technique du projet, le service d'urbanisme de la Ville de Genève a émis une réserve quant à l'éventuel potentiel à bâtir du site, cette réserve visant notamment le terrain situé en face du centre commercial et actuellement occupé par un parking.

Une étude a été réalisée afin d'évaluer la pertinence de densifier le site.

Les conclusions de l'étude de densification sont les suivantes :

- A l'intérieur du périmètre du projet de plan de site, il n'existe pas de réelles possibilités de densification. Toutefois, en dehors de ce périmètre, la construction d'un nouvel immeuble pourrait être envisagée au sud du Collège de Budé.
- Dans deux secteurs, les aménagements paysagers devraient faire l'objet d'améliorations: le tracé de l'avenue de Budé, au centre du square, dont l'emprise routière est trop importante, ainsi que le parking extérieur situé sur la parcelle 3733.
- Le traitement des cheminements piétonniers pourrait être aussi amélioré, en particulier pour ceux d'entre eux que des passages spontanés ont tracé sur le site, et en certains points de contact avec la route de Ferney. Ces améliorations doivent être mises en relation avec les mesures y relatives proposées par le plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève.

Suite aux conclusions de l'étude, le service d'urbanisme de la Ville de Genève a renoncé à demander une densification du site, en considérant la grande qualité urbanistique de cet ensemble et de ses valeurs paysagères.